



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 27 FEVRIER 2025**

Date de convocation : 21/02/2025

Date d'affichage : 21/02/2025

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 21

votants 22

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heure trente, le vingt-sept février,
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.
En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTOINNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LÉBOUCHER, , Marc NAULET, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET, Sophie REMARS.

Etaient absents excusés : Noëlle MORAND-MONTEIL, Patrice ROGER.

Noëlle MORAND-MONTEIL donne pouvoir à Gwénaël de SAGAZAN.

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024
- Nomination d'un secrétaire de séance : Isabelle GILLET

Présentation par Nicolas JARIAIS du nouveau mode de collecte des déchets. Un conteneur ordures ménagères et un conteneur tri sélectif sera distribué à chaque foyer. Le principe : semaine 1 ramassage en porte à porte des bacs OM et en semaine 2 des bacs jaunes de tri. Mise en place décalée à début 2026. Ce nouveau système va permettre de mieux trier et plus trier, ce qui permettra de limiter les coûts du service. Il est nécessaire d'investir pour maîtriser les coûts.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Mis au vote par Philippe GOUIN sans présence du maire

Le Compte Financier Unique (CFU) est la fusion du compte administratif et du compte de gestion.

Ainsi le CFU 2024 du budget assainissement se solde par :

En exploitation :

Recettes **332 572,04 €** et dépenses **111 447,58 €** soit un excédent de **221 124,46 €**



En investissement :

Recettes **59 704,16 €** et dépenses **63 058,02 €** soit un déficit de **- 3353,86 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le CFU 2024 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RESULTAT 2024**

Considérant les résultats 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

En recettes d'exploitation article R002	217 770,60 €
En dépenses d'investissement article D001	3 353,86 €
En recettes d'investissement article R1068	3 353,86 €

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le budget primitif du budget assainissement est en suréquilibre pour la section d'exploitation (fonctionnement) :

Dépenses section d'exploitation :	197 400 €
Recettes section d'exploitation :	301 771 €

Le budget primitif du budget assainissement s'équilibre pour la section investissement :

Dépenses section d'investissement :	143 354 €
Recettes section d'investissement :	143 354 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De voter le budget primitif assainissement 2025 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **BUDGET GENERAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Mis au vote par Philippe GOUIN sans présence du maire

Le Compte Financier Unique (CFU) est la fusion du compte administratif et du compte de gestion.



Le CFU 2024 du budget général se solde par :

En fonctionnement :

Recettes **2 678 642,95 €** et dépenses **1 306 931,91 €** soit un excédent de **1 371 711,04 €**

En investissement :

Recettes **1 436 192,74 €** et dépenses **1 968 506,90 €** soit un déficit de **- 532 314,16 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le CFU 2024 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **BUDGET GENERAL – AFFECTATION DE RESULTAT 2024**

Considérant les résultats 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

En dépenses d'investissement article D001	532 314,16 €
En recettes d'investissement article R1068	532 314,16 €
En recettes de fonctionnement article R002	839 396,88 €

Et transfert possible de la section de fonctionnement vers l'investissement :

Dépenses de fonctionnement D023 :	829 351,00 €
Recettes d'investissement R021 :	829 351,00 €

➤ **BUDGET GENERAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section fonctionnement :

- Section de fonctionnement à : **2 338 901 €**

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section investissement :

- Section d'investissement à **1 846 314 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De voter le budget primitif 2025 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **MISE EN PLACE DES VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour le budget principal de la commune,

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 60 700 € pour la section de fonctionnement et 98 500 € pour la section d'investissement et**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **BUDGET CHAMP DE L'UNION – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Mis au vote par Philippe GOUIN sans présence du maire

Le Compte Financier Unique (CFU) est la fusion du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU 2024 du budget général se solde par :

En fonctionnement :

Recettes **127 016,67 €** et dépenses **172 694,56 €** soit un déficit de **- 45 677,89 €**

En investissement :

Recettes **229 051,52 €** et dépenses **228 189,08 €** soit un excédent de **862,44 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le CFU 2024 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION - AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Considérant les résultats 2024,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

En dépenses de fonctionnement article D002 **45 677,89 €**
En recettes d'investissement article R002 **862,44 €**

➤ **BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section fonctionnement :

- Section fonctionnement : **114 422,08 €**

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section investissement :

- Section d'investissement à **57 862,44 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2025 selon les montants ci-dessus mentionnés,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **DEMANDE D'ACOMPTÉ DE SUBVENTION DE L'OGEC ST-JOSEPH**

Comme l'an passé, Monsieur le Maire a été sollicité par le Président de l'OGEC St-Joseph pour une demande d'acompte de subvention.

En effet, dans l'attente du vote des subventions aux associations, l'OGEC souhaiterait percevoir un acompte de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à 1 voix contre et 21 voix pour :

- De valider le versement d'un acompte de 15 000 € à l'OGEC St-Joseph sur les subventions aux associations 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **SERVITUDE DE PASSAGE AVEC LE DEPARTEMENT SUITE A ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES**

Suite à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique chemin des Futaies, le Département sollicite la commune pour régulariser la servitude de passage sur la parcelle D 81, là où sont enfouis les câbles électriques. Cette servitude de passage nécessite la signature

d'un acte administratif définitif entre la Commune et le Département qui fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la servitude de passage sur la parcelle D81 au Département de la Sarthe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif nécessaire à cette servitude de passage,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **CREATION D'ADRESSE ROUTE DE ST-QUENTIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer les adresses 17 A, 17 B, 17 C route de St-Quentin à Cré suite à la division parcellaire et aux permis de construire de 3 maisons,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



➤ **MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR COMMERCES AMBULANTS**



La commune est régulièrement sollicitée pour l'installation de camion pizza, food-truck et autres commerces ambulants.

Ainsi afin de répondre à ces sollicitations, il convient de fixer une redevance d'occupation du domaine public et de fixer les règles d'installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De fixer une redevance trimestrielle à échoir de 30 € (soit 10 € par mois),**
- **De préciser que chaque commerce ambulant devra être autonome en énergie et eau,**
- **Quel que soit l'endroit sur la commune, il est interdit d'installer du mobilier extérieur,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Jérôme Fauveau explique que le prix est symbolique et se conforme à ce que font les voisins. Cela permet également d'avoir un cadre. A titre d'information, Monsieur Bruno MAILLE, « pizzas gourmandes » souhaite s'installer un soir par semaine près des Ongles d'Inès en face du Bon Coin à compter du mois de mars.

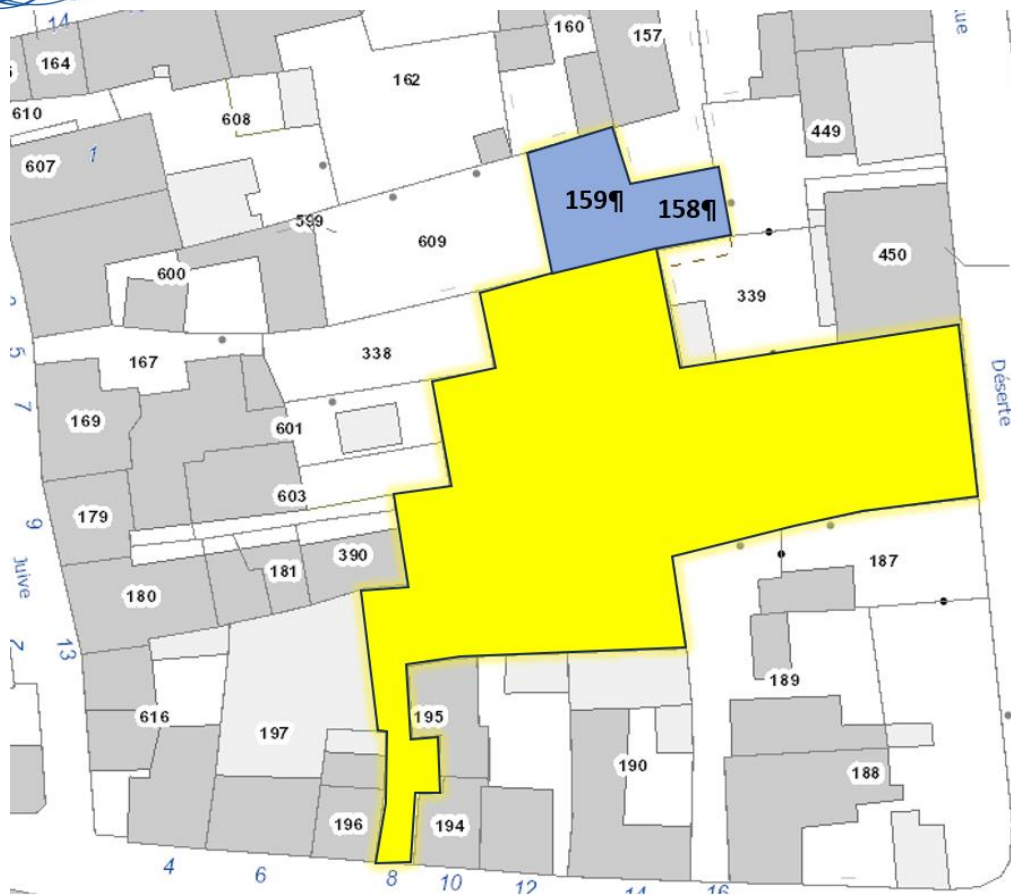
➤ **CESSION DES PARCELLES AD 158-159 (140 M²) A UN ADMINISTRATEUR**

Dans le cadre du projet de création de verger en cœur d'îlot entre la rue Juive et la rue Déserte, la commune est propriétaire de 2 petites parcelles enclavées et qui jouxtent l'habitation de M. et Mme COSNARD Romuald.

M. et Mme Cosnard sont intéressés pour acheter les parcelles AD 158 (50 m²) et AD 159 (90 m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 3 abstentions et 19 voix pour de :

- **Céder les 2 parcelles AD 158 et AD 159 à M. et Mme COSNARD Romuald au prix de 5 €/m² soit 700 €,**
- **Valider que les frais notariés et annexes seront à la charge de l'acquéreur, M. et Mme COSNARD Romuald,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



Hervé Bois pense que la commune prend le risque de créer un précédent.

Christine Hérisson précise que c'est le seul riverain à avoir demandé et que le terrain jouxte son habitation.

Jérôme Fauveau pense que si le projet de verger se concrétise rapidement il n'y aura plus d'inquiétude à avoir.

OFFRE D'ACHAT DU 8 RUE DU CHATEAU

Lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2024, il avait été décidé la démolition du 8 rue du Château.

Depuis un acquéreur s'est fait connaître et propose l'achat du 8 rue du Château à 15 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Valider la vente du 8 rue du Château à Monsieur Bourdin Denis, pour un montant net vendeur de 15 000 €,**
- **Valider la vente uniquement du bâtiment, le reste de la parcelle restera propriété de la commune et une servitude passage sera actée,**
- **Valider que les frais notariés et annexes (bornage) seront à la charge de l'acquéreur,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT : VALIDATION DU DEVIS CHEMISAGE SOUS LA D323**

Lors du Conseil Municipal du 18/05/2022 il avait été validé un devis de chemisage avec SOA d'un montant de 99 028 € HT pour une première phase : chemisage des canalisations d'eaux-usées du chemin des Trois Croix à aller sur la D323 vers la Flèche.

La délibération mentionnait qu'une deuxième phase aurait lieu en 2024-2025.

Cette deuxième phase prévoit le chemisage des canalisations eaux-usées sur la D323 entre le Garde-Manger et le carrefour du Bon Coin. Cette opération pourrait être réalisée en juillet en concertation avec les services du département car il sera nécessaire de barrer la route 2 fois une semaine.

Le coût de cette deuxième phase chiffré par SOA-SARP serait de 76 885,80 € HT + le traitement des boues et sables de curage à 137,27 € HT/tonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le devis de SOA-SARP d'un montant de 76 885,80 € HT + 137,27 € HT/tonne de traitement des déchets,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

Loïc Chauveau précise que c'est la 2^e phase d'un chantier démarré en 2022.

Dominique Cosnard ajoute qu'après ce chemisage, la route pourra être refaite en lien avec le Département. Mais le Département a tendance à reporter ces travaux.

➤ **PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE POUR REMISE EN ETAT DU CARRE DES PRETRES AU CIMETIERE DE CRE A L'INITIATIVE DE L'APSPBC**

L'APSPBC a le projet de restaurer le carré des prêtres dans le cimetière de Cré. Un devis a été demandé à M. Jérémie Grasset.

Ce devis d'un montant de 6 915 € HT soit 8 298 € TTC se décompose en deux parties :

1. Une partie de nature structurelle (reprise en sous-œuvre, terrassement en pied de monument...) d'un montant de 3 050 € HT soit 3 660 € TTC,
2. Une partie sur la rénovation de l'édifice d'un montant de 3 865 € HT soit 4 638 € TTC.

L'APSPBC sollicite la commune pour prendre en charge la partie dite structurelle d'un montant de 3 050 € HT – 3 660 € TTC et l'APSPBC s'engage à prendre à sa charge la partie rénovation de l'édifice d'un montant de 3 865 € HT – 4 638 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix contre, 2 abstentions et 19 voix pour :

- **De valider la participation à la remise en état du carré des Prêtres au cimetière de Cré pour un montant de 3050 € HT, soit 3 660 € TTC,**



- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Ludovic Dalaine ne comprend pas pourquoi la commune prendrait en charge ces travaux. C'est à l'Eglise de le faire. Que fait-on des autres tombes ?

Gwénaël de Sagazan répond que cela fait partie du patrimoine communal, et que ce n'est pas une simple tombe mais un véritable monument au cœur du cimetière. Pour les autres tombes, chaque année la commune fait des reprises de concessions qui coutent à la commune mais ce n'est pas le même sujet.

Informations et questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour par C. Hérisson/P. Gouin/M. Eon
Philippe Gouin a assisté à deux 1/2 journées de formations, qui se sont déroulées le 2 juillet 2024 à La Chartre sur le Loir, et le 18 novembre 2024, à Aubigné-Racan.

Ces formations ont été dispensées par l'Etablissement Public Loire.

Christine Hérisson ajoute que la mise à jour du PCS est quasiment terminée. Il reste la liste des personnes vulnérables à compléter. Christine Hérisson participe à la première réunion du comité de pilotage du PCIS (Plan intercommunal de sauvegarde) le vendredi 28 février. Le PCIS est un échelon au-dessus du PCS qui permettra d'organiser à l'échelle intercommunale des interventions et permettra de répertorier les moyens humains et matériels.

- *Projet ex-bâtiment Gerbé : Gwénaël de Sagazan se charge du kiosque, dessin et fabrication en local et la commission aménagement avance avec Huet Paysage sur le projet hors kiosque.*
- *Devis appartement du 10 place St-Martin et changement de porte d'entrée à la salle des fêtes : décision en commission le 10 mars 2025 – Hervé Bois*
- *Marché lancé en mars pour la 1^e tranche des travaux de restauration de l'Eglise St-Aubin,*
- *Recensement de la population : 2043 bulletins individuels + une 20 aine de non recensés*
- *CCPF : point ressources humaines. DGS Yannick FAVEUR et DGA Maëlle CHAUVIN*
- *Village d'avenir*
- *Déplacement à Paris le 10 septembre avec les CM1-CM2 des 3 écoles pour le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe et visite de l'Assemblée Nationale,*
- *Renouvellement de la convention mutuelle AXA pour 2025,*

AGENDA :

- **Dimanche 2 mars 13h30** : Société de Boule de Fort l'Union de Cré – Concours de belote
- **Vendredi 7 mars** : Génération Mouvement – Bal – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 8 mars** : APE Ecole du Bourg Joly – Carnaval – Salle des Associations – Cré sur Loir
- **Samedi 15 mars 20h00** : Meeples en Folie – Salle des Associations – Cré sur Loir
- **Samedi 15 mars** : Amicale des Sapeurs-Pompiers – Bal – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 12 avril** : Pétanque du Loir – Concours – Terrains de la Masselière – Bazouges sur le Loir



- **Samedi 12 avril** : Cré Baz'Art Muzik – Soirée dansante – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Dimanche 20 avril de 10h à 18h** : Les Crins Verts – Portes Ouvertes Pâques- Route de St Quentin – La Baronnière – Cré sur Loir
- **Dimanche 27 avril** : Familles Rurales Cré – Vide grenier – Cré sur Loir
- **Dimanche 27 avril 15h** : Société de Boule de Fort l'Union Cré – Challenge 1 sociétaire/1 invité

- **Bilan des DIA :**

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AD 404	00 ha 21 a 52 ca	DENIEUL Eric DENIEUL Stéphane BLANC Françoise	38 rue du Maine	HERNANDEZ Sabrina	LEX'HÔM	200 000 €
AC 72	00 ha 16 a 62 ca	SERGEANT Pascal SERGEANT Thierry SERGEANT Jean-Louis	27 Rue du 8 mai	DJELLABI Samia SCHLEE Matthias	Me MERLE du BOURG	118 000 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace : *Hervé Bois propose une commission le 10 mars à 18h15 pour valider des devis de fenêtres pour l'appartement de Cré et la porte de la salle des fêtes et pour échanger sur le projet de verger et d'aménagement de l'espace Gerbé.*
Dominique Cosnard informe :
 - *Qu'une rencontre a eu lieu avec la Saboc pour la route parallèle et que le département a confirmé sa participation financière à hauteur de 100 000 €.*
 - *Voie romaine, l'enfouissement des réseaux est terminé,*
 - *La route de la Petite Barbée va être refaite début mars,*
 - *Gros problèmes de routes, fossés et de ponts bouchés à gérer suite aux intempéries.**Loïc Chauveau ajoute qu'il est urgent de faire un plan pluriannuel pour refaire les chemins et routes.*
2. Attractivité :
3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : **conseil école de Cré le 04/02** *Manuela Goupil informe qu'il y a dans les deux écoles des demandes de changement d'horaires que nous étudions en ce moment pour la rentrée 2025. La commission travaille également sur le dossier cantine scolaire et sur le projet de déplacement du centre aéré. A noter la forte implication et l'intérêt de l'association Familles Rurales sur ce projet.*
4. Patrimoine historique bâti :



5. Assainissement :
 6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : *Christine Hérisson précise qu'il y a beaucoup d'AG en ce moment. Noël Perpoil ajoute que le ressenti des associations est bon mais qu'elles insistent sur la problématique des barnums et des toilettes.*
 7. Finances-RH : **20/02**
 8. Appels d'offres
 9. CCAS : **13/01** *Marie-Bertille Jeanson rappelle qu'une réunion mobilité a eu lieu avec TSA (Transport Solidaire et Accompagnement). 5 bénévoles se sont présentés. Chaque bénévole conducteur aura ½ journée de transport à réaliser dans la semaine. Il faudrait prévoir des flyers sur ce sujet pour en informer les potentiels bénéficiaires.*
- Réunion de BUREAU :
 - Groupe de travail la Herse :
 - Commission « Impôts » :
 - Contrôle des listes électorales :

Fin de séance à 22 heures et 50 minutes.